



**Séance** : 14 février 2025  
**Numéro** : 11  
**Objet** : Aveyron Innovation

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION  
NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le quatorze février,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 31 janvier 2025, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.  
10 membres présents, 7 membres représentés, 10 membres absents.

**Membres présents** : Michel ARTUS, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Anne CALMELS, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Philippe GALTIER, Jacques GARDE, Jean-Louis GRIMAL, Jean-François VIDAL.

**Membres représentés** : Valérie ABADIE-ROQUES, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Jean-Michel REYNES, Thierry SERIN, Anne-Claire SOLIER.

**Membres absents** : Roland AYGALENQ, Anne-Marie CONSTANS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Eric TRANNOIS.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Le SMICA est membre fondateur du GIP ADINE. Monsieur le Président rappelle quel est l'objet de la collaboration avec le GIP ADINE et les domaines d'intervention du SMICA.

Après exposé de la situation par les élus représentant le SMICA au sien du GIP, le Comité syndical note un défaut de coordination au sein de ce GIP alors même qu'il s'agit de sa vocation première.

Ceci s'est notamment traduit en 2024 par une remise en cause des personnels mis à disposition.

Pour 2025, outre les mises à disposition à hauteur de 117 000 euros, il est attendu une contribution en numéraire du SMICA de 67 350 euros. Cette contribution numéraire ne traduisant pas l'esprit de synergie que le SMICA entend poursuivre au sein du GIP ADINE, il a été décidé de proposer de nouvelles mises à disposition.

Oùï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

**PREND ACTE** d'un défaut de coordination au sein du GIP ADINE entre ses membres

**VALIDE** les mises à disposition de la directrice et du chef de service des pôles technique, hébergement et RGPD à hauteur de 20% du temps auprès du GIP ADINE

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.**

**Le Président du SMICA**

*Acte dématérialisé*

**Jean-Louis GRIMAL**